



CABINET DU PREFET  
Communication interministérielle  
et relations publiques

Nice, le 9 octobre 2015

## INFORMATION PRESSE

---

### **Xylella Fastidiosa: une suspicion dans le département des Alpes Maritimes sur des Polygales à feuille de myrte**

Le 1er octobre, la présence de *Xylella fastidiosa* a été suspectée sur des polygales à feuille de myrte (*Polygala myrtifolia*) plantés sur un alignement d'un terre plein central de la ville de Nice. Des analyses complémentaires sont en cours pour confirmer ou non la suspicion et déterminer le cas échéant la sous-espèce. Les résultats définitifs sont attendus en début de semaine prochaine.

La détection du végétal suspect a eu lieu dans le cadre du renforcement de la surveillance mise en œuvre par l'État depuis 2014 afin de prévenir l'introduction de cet organisme nuisible.

Dans ce cadre, au total 371 prélèvements de végétaux ont été effectués depuis février 2014 en PACA et aucun de ces prélèvements n'a révélé de foyer de *Xylella fastidiosa*.

La suspicion actuellement en cours d'analyse est liée à un prélèvement réalisé le 16 septembre par l'unité locale de la DRAAF. L'échantillon a été transmis au laboratoire de référence de l'ANSES pour identification le cas échéant de la bactérie et de la sous espèce.

1. Le Préfet des Alpes Maritimes a immédiatement demandé à ce que les mesures de prévention et de gestion suivantes soient mises en œuvre pour éviter tout risque éventuel de propagation de la bactérie et pour déterminer l'origine des végétaux: inventaire des végétaux à risque dans un rayon de 100 mètres autour des polygales suspectés, identification des vecteurs sur place, désinsectisation de la zone, enquête épidémiologique, protection anti-insectes par filet ou destruction.

Ces différentes actions sont en cours de réalisation. Des mesures complémentaires pourront être mises en œuvre selon les résultats des analyses en cours.

2. Par ailleurs, dès le lundi 5 octobre, afin de mettre en œuvre efficacement ces mesures d'urgence, le Préfet a informé de la suspicion de foyer les principaux acteurs territoriaux directement concernés, la Ville de Nice, le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture.

Sous l'égide de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et des forêts (DRAAF) PACA, et des directions départementales de l'État concernées (DDTM, DDPP), de premiers échanges techniques se sont tenus cette semaine afin d'anticiper, avec des professionnels du secteur, les conséquences d'un éventuel foyer, le cas échéant, au niveau des mesures de prévention et d'accompagnement des pertes d'activités potentielles.

Ces échanges vont se poursuivre en associant plus largement l'ensemble des entreprises concernées, ainsi que les collectivités territoriales.

Si le cas de foyer dans les Alpes-Maritimes venait à être confirmé, toutes les mesures adaptées seraient déployées sans délai par l'État pour la gestion d'un danger sanitaire d'importance nationale.